



## CDD de 9 heures par semaine

Par **bobo90**, le **08/10/2012** à **11:21**

Bonjour à tous ,

j'ai postulé pour un poste d'assistant d'éducation dans un collège.  
J'ai reçu une réponse pour un travail de 2h15 par jour , 4 jours par semaine.  
Je prendrai bien ce travail en attendant de trouver mieux.  
Ma question est :

si je signe un CDD , puis le rompre quand je le désire pour un CDD plus conséquent au niveau du nombre d'heures ? puis le rompre aussi pour un CDI.

merci et bonne journée

Par **janus2fr**, le **08/10/2012** à **12:05**

Bonjour,  
Est-ce un contrat de droit public ou privé ?

Par **bobo90**, le **08/10/2012** à **12:43**

bonjour ,

merci pour votre réponse , c'est un contrat de droit privé

Par **janus2fr**, le **08/10/2012** à **13:26**

Dans ce cas, vous ne pourrez pas rompre ce CDD avant son terme pour prendre un autre CDD (sauf accord de l'employeur).

Les seules possibilités pour rompre un CDD :

- faute grave de l'employeur.
- accord amiable.
- obtention d'un CDI.